

**Compte-rendu du Conseil Municipal  
du mardi 20 novembre 2018**

Réf. AN

**Présents :** ARNAUD Christian, AYGLON Gérard, BERNARD Pascal, Jean-Pierre BIZARD, FERREIRA Philippe, MEYER Lucie, TRITON Mariléna

**Absents excusés :** Claudine CHPAK, Céline LOPEZ, MARCEL Romain, Sébastien MONFORTE

A 19h, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil Municipal désigne Lucie MEYER secrétaire de séance.

Aucune observation n'est faite sur le dernier procès-verbal de séance du Conseil Municipal.

**1. Syndicat d'Electrification Vauclusien - nomination d'un suppléant**

M le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de nommer les représentants auprès du syndicat d'Electrification Vauclusien (S.E.V.), Monsieur Jean-Pierre BIZARD, Maire, étant délégué titulaire auprès du S.E.V. ;

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nomination de M Gérard AYGLON en qualité de délégué suppléant auprès du S.E.V.

**2. Personnel communal - mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ; qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il propose deux effectifs supplémentaires au grade de rédacteur principal en vue de l'avancement de grade de deux agents qui remplissent les conditions d'ancienneté.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en prévision des avancements de grade par ancienneté pour les agents dont les dossiers ont été proposés au Centre de Gestion de Vaucluse ;

DIT que les crédits sont prévus au chapitre budgétaire correspondant.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal

AUTORISE Monsieur le maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**3. Admissions en non valeur**

Monsieur le Maire fait part des admissions en non valeur présentées par la trésorerie de Valréas, à savoir des recettes non recouvrées à ce jour malgré les relances et les actes de poursuites menés par la Trésorerie de Valréas. Il s'agit du redevable MOREAUX « CHRIS PIZZA » venu vendre des pizzas en 2016 et qui n'a pas payé les factures de redevance de droits d'occupation de voirie (soit 87 soirées à 5€).

Monsieur le maire précise que le compte budgétaire 6541 « créances admises en non valeur » avait été crédité au budget primitif à hauteur de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à unanimité, de :

ADMETTRE en non valeur les pièces portées sur l'état de la trésorerie de Valréas du 15/10/2018 pour un montant total de 435 €

DIT que les crédits sont suffisants au compte 6541 « créances admises en non valeur »

AUTORISE Monsieur le maire à signer toute pièce relative à cette décision.

**4. Création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

Monsieur le Maire rappelle les articles L225-1 à L.225-4 du CGCT qui prévoient que :

- La DECI a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin ;
- Les communes sont chargées du service public de défense extérieure contre l'incendie et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Elles peuvent également intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement ;

- Lorsque l'approvisionnement des points d'eau fait appel à un réseau de transport ou de distribution d'eau, les investissements afférents demandés à la personne publique ou privée responsable de ce réseau sont pris en charge par le service public de défense extérieure contre l'incendie ;  
Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI) ;

AUTORISE monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à prendre toutes les mesures aux fins d'exécution de la présente décision ;

AUTORISE Monsieur le maire, ou en cas d'empêchement un adjoint par délégation, à signer toute pièce relative à cette affaire.

**5. Demande subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse – Programme voirie 2019 -**

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises COLAS du 19/10/2018 et EIFFAGE du 19/11/2018 ;  
Monsieur le Maire propose un projet de réfection de voiries pour un montant prévisionnel de 42 660 € HT et de solliciter une subvention départementale, au titre des travaux de voirie communale, et ce à hauteur de 70%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de voirie suivant :

|  |             |
|--|-------------|
| ▪ Réfection du chemin des Plans :                      | 14 370 € HT |
| ▪ Réfection du chemin de la Grande Auzière (3 zones) : | 13 790 € HT |
| ▪ Réfection du chemin du Bois 2ème tranche :           | 2 000 € HT  |
| ▪ Réfection du chemin des Coquettes :                  | 12 500 € HT |

DEMANDE pour cette opération à bénéficier d'une subvention du département, au titre de l'aide aux travaux de voirie programme 2019.

APPROUVE le plan de financement de l'opération

DIT que les crédits seront prévus au budget prévisionnel 2019 ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, le Maire lève la séance à 20h20.

Certifié affiché le 26 novembre 2018

Le Maire,  
Monsieur Jean-Pierre BIZARD

